

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER



du 9 au 11 juillet 2026

RALLYE ROUERGUE

52^{ème} **RODEZ AVEYRON OCCITANIE**

Héritiers d'une histoire, acteurs d'un futur responsable

Programme-Horaires (et adresses) du 52° Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie2026

Lundi 4 mai	00h00	Parution du Règlement et ouverture des Engagements sur www.rallyrouergue.com https://engagement.ffsa.org	
Lundi 22 juin	24h00	Clôture Engagements Prioritaires : Engagés CFR, Promotion/Trophée Michelin, coupes de marques.	
Lundi 29 juin	24h00	Clôture des Engagements.	
Vendredi 3 juillet	17h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications techniques	ASA Rouergue Résidence St Eloi Av de Vabre 12000 Rodez et internet www.rallyrouergue.com Mail : contact@rallyrouergue.com Tél : 05 65 78 17 43
	19h00 22h00	Mise à disposition du road book, vérifications administratives et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne
Samedi 4 juillet	8h00 12h00	Mise à disposition du road book, vérifications administratives et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne
	9h00 19h00	Reconnaitances	
Dimanche 5 juillet	7h00 13h00	Reconnaitances	
Mardi 7 juillet	19h00 22h00	Mise à disposition du road book, vérifications administratives et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne
Mercredi 8 juillet	8h00 12h00	Mise à disposition du road book, vérifications administratives et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne
	9h00 19h00	Reconnaitances	
	14h00	Ouverture du parc d'assistance placement avec le responsable de parc.	Laissac : Le Foirail
Jeudi 9 juillet	7h00 13h00	Reconnaitances	
	9h00 14h00	Spéciale d'essai/shakedown	Laissac
	15h00 20h30	Vérifications techniques	Laissac : Le Foirail
	16h00 23h00	Mise en parc fermé de départ	Rodez : Parking Val de Bourran Chemin de Corniche
		Parc remorque 1	Rodez : Complexe sportif le Trauc rte de Decazeville, Onet le Château à 4.2km du parc fermé
		Parc remorque 2	Laissac : Parking Foirail
	16h00-22h00	Cérémonie de Départ	Rodez : Avenue Victor Hugo
	17h45	Tirage au sort Trophée Michelin	Rodez : Avenue Victor Hugo
	18h00	Présentation presse et séance de dédicaces sur invitation FFSA	Rodez : Avenue Victor Hugo
	19h30	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Rodez : CCI 5 rue de Bruxelles
22h00	Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1ère étape	Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE26	

Vendredi 10 juillet	08h00	Départ de la première voiture CFR	Rodez : Val de Bourran
	20h10	Arrivée de la 1ère voiture, fin 1ère étape	Rodez : Podium Val de Bourran
		Entrée en parc fermé de fin d'étape	Rodez : Val de Bourran
Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape à 24h00			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE26
Samedi 11 juillet	08h00	Départ de la 1ère voiture pour la 2ème étape	Rodez : Val de Bourran
	17h51	Arrivée de la 1ère voiture au parc de repositionnement Fin de la 2ème étape et du rallye L'arrivée finale du rallye est jugée au CH15A Entrée repositionnement. Le pointage en avance au CH15A n'est pas autorisé.	Rodez : 14 rue de Bruxelles
		18h20	Remise des prix Entrée en parc fermé obligatoire
	19h00	Vérifications finales . Taux horaire de la main d'œuvre 60€TTC	Onet le Château : Concession Renault Rodez av d'Espalion
Publication du classement final provisoire 30 mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE26
Publication du classement final officiel 30mn après la publication du classement final provisoire			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE26

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Rouergue organise du 9 au 11 juillet 2026 un rallye automobile national (inscrit NPEA) intitulé

52ème RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE

Ce Rallye sera doublé par le **1er E RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE**
Il sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA. Le présent Règlement a été enregistré : A la Fédération Française du Sport Automobile le 5 mai 2026 sous le Permis d'organisation numéro..399. A la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées sous le numéro N24. du 20 mars 2026. L'Organisateur Administratif et Technique est l'ASA ROUERGUE Résidence St Eloi, Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 05 65 78 17 43
email : contact@rallyerouergue.com

Comité d'Organisation

Président	JC Bessaou
Vice président	Y Pailhoriès
Secrétaire général	H Sales
Trésorier	J.Ph Vayssettes
Trésorier adjoint	F Vergnes
Relations Communes et Partenaires	Y Pailhoriès, JC Bessaou
Parcours	JC Bessaou, Y Pailhoriès, G Fournier
Responsable Officiels	G Fournier
Responsable Sécurité	R. Dubois P Cayla
Responsable PC et reconnaissances	J Marty
Responsable Commissaires	B. Alazard, C. Arlabosse,
Responsable Parc Fermé, Podium	M. Sabatier

Responsable Parc Assistance	Th Grauby
Responsable Rubalysage-RTS	R. Dubois
Responsable mise en place des ES	D Blanc, C Delteil, B Hamet, JM Lafon
Responsable matériel sur ES	A Bousquet, G Magaud, C Gratio
Responsable Road Book	Tborelroadbook
Responsable des classements	PKSoft
Responsable mobilité	C Perrin
Responsable déviations	O Gares
Responsable Chronométrage	K Croizier, A Cayla
Responsable Vérifications Administratives	G Fournier, M Sabatier
Responsable site internet	M Sabatier
Responsable Liaisons Radio	F Vergnes
Responsable réceptif	F Vergnes, MF Vergnes
Responsable hébergement + ambulances	JL Gueguen
Responsables Environnement	JC Bessaou, N Viargues, Y Pailhoriès

Membres : AL Arbin, JP Argentier, S Aymard, D Ayrinhac, P Baulès, J et D Cavalli, D Costes, E Couderc, P&L, C Delteil, JP Desmazes, C Enjalbert, J. Guitard, M Jaladeau, C Lacaze, L Lacombe, M Lajoie, G Latieule, A Lefevre, JM Lignon, MTH. Malphettes, R Metzger, G Picou, R Ruscassié, AM Teyssier, JF. Théron, N Varenne, M Vors

Secrétariat du Rallye RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi, Avenue de Vabre 12000 RODEZ
 Tel : 05 65 78 17 43
 E-mail: contact@rallyerouergue.com Internet : www.rallyerouergue.com
 Gps : 44.362259 – 2.575480

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course :

CCI Rodez, 5 rue de Bruxelles Rodez Bourran Tel : +33 (0)5 65 78 17 43

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P : OFFICIELS

Observateur :	Gérard MAURIN	9417/0521
Chauffeur :	Jean Marie LIGNON	307439/0909
Collège Commissaires Sportifs		
Président	Gilbert GIRAUD	4864/0701
Membres du collège	Christian LECA	8021/0605
	Marie Line EYERMANN	211680/0313
Secrétaire du collège	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de course	Pascal BATTE	28230/0805
Directeur de course adjoint	Guillaume FAYET	162390/0904
Adjoints à la direction de course	Valérie DIEBOLT BATTE	12431/0114
	Robert GALLI	9206/0745
	Thierry HERITIER	1713/0515
	Sylvie ZYCH	4316/0805
Chargée des vérifications et des nouveaux départs	Nicole BONNET	7422/0901

Adjoints Direction de Course Délégués aux ES		Stéphanie CACAVELLI Jean-Luc TORLIGUIAN Christian COULET Yves ESCLOUPÉ	6471/0605 243435/0410 3650/0712 76046/0903
Médecin Chef		Jacques BRISSAT	160417/0901
Adjoint Direction de Course aux Inters Médicalisés		Jean Claude HECTOR Laurent TEILLARD Jean Pierre LACROIX Alain SALAVILLE Marc CIER Sylvie MONTET-CAZES Philippe VANHAESEBROUCK	1805/0321 10182/1004 3474/1303 216403/0904 2942/0706 205243/0804 75044/0510
Adjoint Direction de Course Parc Fermé		Thierry GRAUBY	163786/0812
Directeur de Course Chargé des Carnets de Bord		Georges LEMMENS	46609/1411
Véhicule Matériel		Alain BOUSQUET	162386/0909
Véhicule Chronométrage et Radio		Josselin CROIZIER Aurélien CAYLA	212850/0909 232810/0909
Véhicule Tricolore		Francis VERGNES Hubert SALES	57541/0909 155270/0909
Véhicule Autorité		Patrick BOUTEILLER Karine HOT	128253/0804 149560/0314
Véhicule Contrôle Sécurité		Rémy DUBOIS	33950/0909
Véhicule Commissaires		Benoit ALAZARD Cédric ARLABOSSE	243333/0909 243332/0909
Véhicule Damier Médecin		Jean Louis GUEGUEN Marc SABATIER Docteur CUVILLIER	302223/0909 123075/0909
Commissaires Techniques	Responsable Adjoint	Christian BONIN Délégué FFSA (A) Michel PETETIN FFSA Serge LARQUEY (A) Jean Claude MARTY (B) Yannick BOSSEAU (B) Jean Pierre ROLLAND (B) Jean-Michel OTTAVI	1188/0318 217737/0409 88454/1006 32003/2102 223616/0505 2694/0805 154/0801
	Shakedown	Christophe BIAGIONI (B)	169294/0721
Commissaire Technique «Nouveau départ»		Yves PERIÉ (B)	54790/0909
Commissaires Techniques ClioTrophy France		Laurent BLANCHOU Floriane HURTAUD	52852/1411 353233
Chargés des Relations avec les Concurrents			
Responsable des CRAC et Clio Trophy SMCR		Anne-Laure PORTAL Nadège ROBILLARD Jacques JONQUIERES Marcel CABROL Frédérique JACQUEMOUD	155690/0904 6373/0901 9859/0905 14590/0915 220400/0510
	E Rallye	Michel BLANC	20772/0805
	E Rallye	Véronique CARBOU	119788/0806
Juge de Faits		Serge PAILLE	3335/0725

Structure FFSA :

Président de la Commission des Rallyes
Coordinateur Promotion Marketing CFR
Responsable communication
Cadreur

Community Manager
Speaker FFSA
Relations presse organisation
Speaker organisation

Hervé BESSON
Philippe BOUVIER
Mathieu ANNE
Elisa SANCHEZ
Quentin OLEA
Florian VIGEZZI
Vivian CUGUILLÈRE
Clément RULLIÈRE
Anthony MARIANI

1.2P: ELIGIBILITE

Le 52ème Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie compte pour les :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes 2026
- Championnat de France des Rallyes Pilotes 2 roues motrices 2026
- Championnat de France des Rallyes Copilotes 2026
- Championnat de France des Rallyes Féminin 2026
- Championnat de France des Rallyes Team 2026
- Trophée Promotion Michelin 2026
- Clio Trophy France Asphalte 2026
- Stellantis Motorsport Rally Cup 2026 SMRC4 et SMRC6
- Trophée Igol 2026
- Trophée GT2i CFR FFSA 2026
- Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 4
- Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2026 coefficient 3
- Challenge de l'ASA Route d'Argent 2026

1.3P: VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le **Vendredi 3 juillet 2026** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Au moment du retrait des road books, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires. (voir article 4.9.P)

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait des Road Book.

Les équipages devront présenter les originaux de leurs permis de conduire et de licences.
La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

Les vérifications techniques auront lieu le :

Jeudi 9 Juillet 2026 de 15H à 20H30 au foirail Halle des ovins à Laissac. L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**

Autres carburants à préciser

Suite aux vérifications techniques les équipages se rendront à partir de 16h Avenue Victor Hugo à Rodez pour la cérémonie de départ, puis entreront en Parc Fermé de départ Val de Bourran à Rodez. Les pilotes invités par la FFSA seront convoqués dans un créneau horaire à définir.

Depuis Laissac, le trajet pour rejoindre la cérémonie de départ et le parc fermé à Rodez pourra se faire par la route avec les voitures de course (en empruntant exclusivement le parcours de liaison prévu en fin d'étape 1 du road book) ou sur remorque par la RN88 via Bertholène et Gages. Le déchargement de la voiture pourra se faire à proximité du parc fermé mais en aucun cas sur le site de la cérémonie de départ

Parc remorque : Le Trauc Route de Decazeville Onet le château Gps : 44.382976 – 2.525797

Des contrôles seront effectués par la gendarmerie

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Renault, Route d'Espalion à Onet le Château immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Tarif Horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P :

Toute personne qui désire participer au 52ème RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée exclusivement sur le site

<https://engagement.ffsa.org>

- **Une confirmation d'engagement sera envoyée par mail.**

Les documents annexes demandés sont aussi disponibles sur le site <https://www.rallyrouergue.com> : Fiche Assistance, Fiche reconnaissances, Fiche ouvreurs, Fiche de déclaration de carburant.

Ces documents doivent être envoyés avec copie des permis de conduire et des licences pilote et copilote, 1ere page du Passeport Technique, chèque des droits d'engagement.

- par courrier : Résidence St Eloi , Avenue de Vabre 12000 RODEZ,
OU
- par email : contact@rallyrouergue.com (les documents doivent être en pièce jointe du mail) jusqu'au :
- **LUNDI 22 JUIN à Minuit** : Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin et/ou aux Coupes de Marque.
- **LUNDI 29 JUIN à Minuit**, pour les autres concurrents.

Tout pilote qui désire participer au CFR, au CFR 2RM, au CFR Féminin, au CFR Team, au Classement Promotion (Trophée Michelin) **et bénéficier d'une priorité de positionnement telle que précisée à l'article 3.3** doit **obligatoirement** s'inscrire sur le site de la FFSA (<https://inscriptions.ffsa.org>), au plus tard à la date de clôture du premier rallye pour lequel il souhaite marquer des points.

Les inscriptions incomplètes ne pourront permettre aux concurrents de bénéficier d'une priorité de positionnement (cf article 3.3)

3.1.6P : La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Paiement par chèque ou virement bancaire

IBAN : ASSOC SPORTIVE AUTO ROUERGUE FR76 1120 6000 1400 0172 8073 143

BIC AGRIFRPP812 et des pièces justificatives demandées

Les chèques des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

3.1.10P : Le nombre maximum de partants sera de **200 Voitures (Rallye CFR et E Rallye confondus)**. Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi 3 juillet 2026.

3.1.11P : Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- **1290€** y compris le matériel de géolocalisation.
- **900€** y compris le matériel de géolocalisation, pour les **équipages complets licenciés de la Ligue Occitanie Pyrénées pilote + copilote** (sauf si engagés au CFR et / ou au Classement Promotion/Trophée Michelin)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative. Les pilotes peuvent participer au Rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au Classement Promotion, et dans ce cas ils ne marquent pas de points.

3.1.12P : En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par email : contact@rallyerouergue.com

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P : ASSISTANCE

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC** (à 26km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), **il sera ouvert à partir du mercredi 8 Juillet 14h et accessible aux seuls véhicules munis de leur autocollant Assistance. Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.** Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

- 60m² par voiture + 40m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- 60m² pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et **facturé 8€ HT le m²**. L'organisateur délivrera des autocollants d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toute manifestation de promotion et/ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Rouergue devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

4.3.1.4 P : Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents de :

- **respecter la limitation de vitesse à 30km/h**
- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- **de laisser un emplacement propre sans débris et conserver ses bidons de carburants vides, prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

Le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

4.3.2P : ZONES DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Une zone de ravitaillement sera organisée après la sortie du parc d'assistance à **Laissac**. Accessible à pied depuis le parc d'assistance. A 110m de la sortie du parc.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées. L'accès à cette ZR ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage porteur du badge spécifique et portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type « chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant. **Prévoir aussi des chaussures fermées.** Les moteurs doivent être arrêtés pendant toute l'opération de ravitaillement.

Il est obligatoire que l'équipage se tienne en dehors de la voiture au cours d'un ravitaillement (rappel : il est interdit de fumer et/ou d'utiliser un téléphone portable dans une zone de ravitaillement).

La voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans la zone de ravitaillement (ZR) située à la sortie du parc d'assistance ou dans les stations essence choisies sur le parcours du rallye.

Station services désignées :

Pour la 1ère étape :

Super U Avenue d'Estaing à Espalion.

Station Total 25 Bd de Guizard dans Espalion

Pour la 2ème étape :

Station service Super U Olemps Rond Point du Lachet sur la Liaison entre ES10 Lévézou et ES11 Luc Moyrazès

Station Service Carrefour D888 Av de Rodez à La Primaube avant parc de regroupement

Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station. Le ravitaillement doit se faire uniquement au moyen des pompes de la station (jerricans et fûts interdits).

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

4.7P : EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.** En cas de non-respect : - avant le départ du rallye : mise en conformité - pendant le rallye :

- 1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalités et mise en conformité,
- 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une **caution de 300€** sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du **Tracker interactif** ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le tracker interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !

Reconnaisances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

- **Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.**

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. youtu.be/C5BLNHNfVcQ

- Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.



Le tracker doit être visible et utilisable par les 2 membres de l'équipage

Lors des vérifications techniques :

- le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
- le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel. Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- Dès la 2ème infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au Règlement Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes 2026.

5.2P : La publicité obligatoire sera: IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif lors de la prise du RoadBook. Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

5.2.3P : La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise. Additif à venir

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P : Le 52ème Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie représente un parcours de 627.654 km comportant 15 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 200,958 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Etape 1 : 348,521km dont 104,948 km d'ES

Etape 2 : 279,133km dont 96,010 km d'ES

1ère ETAPE : RODEZ – RODEZ : VENDREDI 10 JUILLET

ES 01 - 05 : Campuac Espeyrac 20,020 km

ES 02 - 06 : Le Nayrac 8,496 km

ES 03 - 07 : Espalion Lassouts 14,751 km

ES 04 - 08 : Vimenet 9,207 km

2ème ETAPE : RODEZ – RODEZ : SAMEDI 11 JUILLET

ES 09 - 12 : Laissac 9,456 km

ES 10 - 13 : Lévézou 10,398 km

ES 11 - 14 : Luc La Primaube- Moyrazès 27,476 km

ES 15 : Rodez Agglomération 1,350 km

ES 01/05	28 postes de sécurité, 56 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 02/06	11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 03/07	17 postes de sécurité, 34 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 04/08	17 postes de sécurité, 34 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 09/12	11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 10/13	09 postes de sécurité, 18 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 11/14	28 postes de sécurité, 56 commissaires, 1 extincteur par poste, 3 ambulances
ES 15	04 postes de sécurité, 08 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance

6.2P : RECONNAISSANCES

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Les pilotes devront participer aux sessions suivantes :

Samedi 4 juillet 2026 de 9h à 19h et dimanche 5 juillet 2026 de 7h à 13h

et / ou Mercredi 8 juillet 2026 de 9h à 19h et jeudi 9 juillet 2026 de 7h à 13h

L'épreuve 15 RODEZ AGGLOMERATION sera reconnue pendant le parcours de liaison au cours de l'étape 2. (1 passage). Le parcours du shakedown pourra être reconnu librement sans contrainte de date.

- Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.

Tout contre-sens, fractionnement et/ou bouclage sur le parcours des ES est interdit sauf dans les cas précisés (voir conseils de bouclage sur le Road book).

Toute reconnaissance en dehors des jours et horaires fixés est strictement interdite

**Nous comptons sur votre prudence et vigilance à l'égard des riverains.
La gendarmerie sera présente sur le parcours.**

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), de la lunette arrière, et sur les vitres arrières latérales.

Toute infraction aux règles sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Une vidéo de chaque ES sera en ligne sur rallyerouergue.com à la date de clôture le lundi 22 juin 2026.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres. La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P : DEPART

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA 2026

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le Jeudi 9 Juillet à partir de 16H00, après passage à la cérémonie de départ Avenue Victor Hugo à Rodez. Ce parc est situé Avenue de Saint-Pierre - Parking Val de Bourran à RODEZ.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé le jeudi 9 juillet à 23h

7.1.9P : OUVREURS

Les ouvriers seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat. Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis **au plus tard lors des vérifications administratives (lors de la remise du road book).** Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité). Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course (210x140 mm fond noir, numéros jaune 120mm) pour laquelle ils officient sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

- Cette identification donnera lieu à un droit de **300 €** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé. Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course. Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion. Ils devront se présenter au plus tard **1h30** avant le départ de la 1ère voiture de course dans l'ES.

Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2.1.2 règlement standard des Rallyes). Si, en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvriers n'étaient pas autorisés lors d'une ES et / ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvriers sans exception pour garantir l'équité sportive.

7.3.17P : NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

L'équipage pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques **le vendredi 10 juillet de 21h à 23h ou le samedi 11 juillet de 7h à 7h30 au parc fermé à Rodez**

7.5P : EPREUVES SPECIALES

7.5.13.2 P : Pour l'ES 15 RODEZ AGGLOMÉRATION, en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante

- **Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé**
- **Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.**

7.5.16.2P : DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17P : SÉCURITÉ DES CONCURRENTS

7.5.17.2P : Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques. Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collègue des commissaires sportifs.

7.5.17.3P : Dépannage : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P : Déclaration d'abandon : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon par téléphone au **+33 (0)5 65 78 17 43**.

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.20P : Séance d'essai : Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle **aura lieu le JEUDI 9 JUILLET 2026 de 9h00 à 14h à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 160€**. Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai à compter du 9 juin 2026 dans le département de l'Aveyron même avec l'accord des maires des communes concernées.

Seule la Base d'Essais du Nayrac est autorisée jusqu'au jeudi 9 juillet inclus.
Tel +33 (0)6 08 67 56 94

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Cependant, après accord de l'organisateur **et de la personne désignée à cet effet par la FFSA**, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard **48 heures avant le début de la séance d'essais**.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages. **La séance d'essai ne sera pas chronométrée. La reconnaissance du parcours de la séance d'essais est autorisée sans contrainte de date**

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du Championnat de France des Rallyes 2026.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

10.1P: REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 11 juillet 2026 sur le Podium d'Arrivée à partir de 18h20. Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement dont l'entrée est située à hauteur du 14 rue de Bruxelles à Rodez Bourran(sous régime de parc fermé) en amont du podium final ;

Le pointage en avance au CH15A (entrée de parc de repositionnement) ne sera pas autorisé.

Le passage sur le podium est facultatif

Mais l'entrée en parc fermé final est obligatoire

PRIX PAR CLASSE :

Moins de 5 Partants	1er	25%du montant du droit d'engagement*
De 5 à 9 Partants	1er	50%du montant du droit d'engagement*
A partir de 10 Partants	1er	montant du droit d'engagement*
	2ème	50%du montant du droit d'engagement*
	3ème	25%du montant du droit d'engagement*
Féminine	1ère	50% du montant du droit d'engagement*

(*)Montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec publicité optionnelle.

Les concurrents du Trophée Michelin, du Clio Trophy France de la Stellantis Motorsport Rally Cup 2026 SMRC4 et SMRC6 ne bénéficieront pas de prix par classe.

Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues. Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste le lundi 16 juillet 2025 sauf vérifications finales en cours.

COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée pour :

- les 3 premiers équipages du Classement Général et le premier du classement Team
- les 3 premiers équipages du Classement du CFR 2 roues motrices
- les 3 premiers équipages du Classement Promotion/Trophée Michelin
- les 3 premiers équipages du Classement Pilotes Régionaux de La Ligue Occitanie Pyrénées
- les 3 premiers équipages du Classement Clio Trophy France
- les 3 premiers équipages du Classement Stellantis Motorsport Rally Cup SMRC4 et SMRC6
- la première pilote féminine les vainqueurs de chaque classe

Des coupes seront attribuées à 3 commissaires de route tirés au sort à l'issue du rallye.

10.2P: PRIX CLASSEMENT PROMOTION - TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2026

10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, du Classement Promotion/Trophée Michelin, du CLIO Trophy France, de la Stellantis Motorsport Rally Cup 2026 SMRC4 et SMRC6 doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse CCI 5 rue de Bruxelles Rodez (locaux du PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé.